

ACTUALITÉ DROIT SOCIAL

Cabinet BOUABDELLI-VASSEUR - Juin 2022

DÉCÈS DU SALARIÉ & RUPTURE CONVENTIONNELLE

Le décès d'un salarié entre l'homologation d'une convtion de rupture et la date de rupture retenue dans la convention ne permet pas à l'employeur de s'exonérer du versement de l'indemnité due aux ayants droit.



CASS. SOC. 11 MAI 2022, N°20-21.103

ORGANISATION DES ÉLECTIONS PAR L'EMPLOYEUR

Un syndicat qui dépose ses listes de candidats sans émettre de réserve sur les modalités d'organisation décidées par l'employeur ne saurait en contester la validité postérieurement à la proclamation des résultats.



CASS. SOC. 18 MAI 2022, N°21-11.737

ÉLECTIONS PARTIELLES & SUPPLÉANCE

Ce n'est qu'en cas d'impossibilité de trouver un suppléant que les élections partielles doivent êtreorganisées. Il est possible de faire appel à des candidats non élus qui ont été présenté par un syndicat.



CASS. SOC. 18 MAI 2022, N°21-11.347

PREUVE DU MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ - ELECTIONS PROFESSIONNELLES

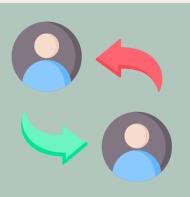
La violation par l'employeur de son obligation de neutralité doit être caractérisée et prouvée par celui qui l'invoque.



CASS. SOC. 18 MAI 2022, N°20-21.559

ÉLECTIONS PARTIELLES & SUPPLÉANCE

Ce n'est qu'en cas d'impossibilité de trouver un suppléant que les élections partielles doivent êtreorganisées. Il est possible de faire appel à des candidats non élus qui ont été présenté par un syndicat.



CASS. SOC. 25 MAI 2022, N°21-11.478

Cabinet BOUABDELLI-VASSEUR
06 26 02 27 44
cabinet@vasseur-avocats.com
78 av. Pierre Sémard, 06130 GRASSE